



Communiqué 2024-35

Le 05 juillet 2024

État de certains dossiers griefs

Bonjour à tous,

Voici quelques informations concernant l'avancement de certains dossiers à la suite du dernier comité de griefs du 19 juin 2024.

Griefs de congédiement : Il y a présentement 08 griefs de congédiements qui sont actifs et prioritaires. Nous avons signifié notre inquiétude face au nombre élevés de ceux-ci depuis quelques années alors que la situation était sous contrôle en 2021 et que l'ensemble des litiges avaient été réglé. Bien qu'il y ait eu des échanges sur des pistes de solutions concernant certains de ces dossiers, le tout fait toujours l'objet de discussion et de validation.

Griefs en harcèlement : il y a 06 griefs en harcèlements qui sont actifs et prioritaires, les discussions se poursuivent, trois de ceux-ci seront envoyés cette semaine à l'arbitrage de différent conformément à la convention collective et les trois autres sont sous analyse de la part de la Fraternité.

Griefs concernant la reprise de vacances à la suite d'un contrôle de qualité. Une solution commune devrait être proposée aux membres concernés sous peu.

Griefs concernant le temps supplémentaire obligatoire TSO d'une journée fériée (A079). En attente d'un retour sur une piste de solution proposée.

Griefs concernant le déplacement de l'hôtel au lieu de formation. Une solution commune devrait être proposée aux membres concernés sous peu.

Griefs concernant les ajustements de revenus en lien avec la CNESST et le RQAP. Une rencontre spéciale sur le sujet devrait avoir lieu le 23 juillet 2024.

Balance des griefs concernant la majoration 1.25 art.41.07. Une rencontre spéciale devrait avoir lieu le 17 septembre 2024.

Griefs concernant le surtemps. La répartition équitable de surtemps fait l'objet de discussion à la table de négociation. En conséquence, le règlement de certains de ces griefs devrait en théorie coïncider avec le règlement de la prochaine convention.

Il y a présentement 122 griefs qui concernent le surtemps.

Communication avec le MCN, la Fraternité demande aux membres de toujours procéder **par courriel exclusivement** pour toutes questions qui concernent la paie, les banques de congés, vacances ou maladies plus particulièrement s'il semble y avoir des disparités.

Syndicalement vôtre,

David Gauthier

David Gauthier

Vice-président aux relations de travail et discipline

Fraternité des Constables du Contrôle Routier du Québec